

# Adaptation du logement pour personnes âgées

## Pourquoi adapter votre logement ?

Lorsqu'une personne vieillit, le logement peut devenir un facteur de risque. En effet, lorsqu'un logement est inadapté, la personne peut chuter. Il convient donc d'adapter son logement en fonction de sa perte d'autonomie. En effet, il est toujours plus prudent de prévenir un risque de chutes en installant une barre d'appui dans la douche ou en aménageant une baignoire devenue inaccessible pour une personne âgée. Il est aussi important de songer lorsqu'une personne intègre un logement au futur et à la perte d'autonomie. Un escalier sera d'autant plus difficile à gravir pour une personne âgée, un appartement situé dans un immeuble sans ascenseur peut devenir vite un problème.

La prévention des risques de chutes est donc extrêmement importante : les causes de chutes peuvent être diverses et variées comme un revêtement de sol glissant, les différences de niveau, les appareils ménagers et sanitaires, les fenêtres, l'éclairage, les escaliers et les balcons ou terrasses. L'adaptation du logement devient donc parfois nécessaire pour que la personne âgée puisse rester en toute sécurité à son domicile. Il est donc possible de rendre l'accès au logement plus facile, l'utilisation de certains appareils moins risquée et profiter de son logement en toute quiétude. Pour ce faire, il existe donc différentes possibilités d'adapter son logement en fonction de sa perte d'autonomie.

## Comment adapter votre logement ?

Les aides techniques peuvent aider la personne âgée dans sa vie quotidienne et pour effectuer des gestes qui lui sont maintenant difficiles. Des spécialistes peuvent vous apporter une aide pour aménager votre domicile : ce sont les ergothérapeutes. Il peut en avoir au sein des associations d'aide à domicile importantes.

Des aides techniques peuvent être installées dans toutes les pièces du domicile : un tapis antidérapant dans la baignoire ou dans la douche, des WC adaptés avec un siège rehausseur, des sièges de baignoire ou des chaises de douche, des douches de plain pied, des barres d'appui pour vous aider à vous relever...Pour obtenir des informations complémentaires concernant les aides techniques possibles et pour rencontrer des professionnels compétents, vous pouvez vous adresser à ESCAVIE. ( Espace Conseil pour l'Autonomie en milieu ordinaire). Vous trouverez toutes les coordonnées nécessaires sur le site ci-dessous : [http://www.cramif.fr/assures/handicap/handicap\\_qui\\_som\\_nous\\_escavie.asp](http://www.cramif.fr/assures/handicap/handicap_qui_som_nous_escavie.asp)

## Le Pact Arim

Le Mouvement Pact Arim se compose de 145 associations et organismes répartis dans toute la France, adhérents à la Fédération nationale des centres Pact Arim. Dans chaque département, il existe une association PACT ARIM que vous pouvez contacter. Ils offrent des conseils, des évaluations et recherches d'aides financières pour l'amélioration ou la transformation du logement liées à la sécurité, la salubrité, l'adaptation au handicap, la lutte contre le saturnisme...

Le financement des travaux peut entraîner une participation financière du demandeur en complément de la prise en charge par les divers organismes financeurs qui peuvent être la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, les caisses de retraites complémentaires, le Centre d'Action Sociale....Cette participation financière dépend de vos ressources.

Pour changer une baignoire en douche ou bien refaire les peintures de votre logement par exemple, vous pouvez faire appel au PACT ARIM. Certains bailleurs sociaux proposent également d'adapter le logement, renseignez vous.

L'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), établissement national public, a été créée en 1971, financée par l'Etat. Elle apporte une subvention aux propriétaires privés qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat.

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site :

<http://www.pact-arim.org/services.html>

<http://www.anil.org/adils/carte.htm>

## **Quels financements possibles ?**

Si vous voulez effectuer des travaux d'adaptation dans votre logement, votre Caisse de Retraite peut vous aider à financer une partie de ces travaux. Le montant de l'aide dépend de vos ressources et votre caisse de retraite complémentaire la plus importante peut également participer ainsi que le Centre d'Action Sociale si vous percevez de très faibles ressources, l'ANAH...Un dossier auprès du PACT ARIM est à constituer (certaines caisses de retraite ont passé des conventions avec le PACT) ; une entreprise, mandatée, effectue un devis et le PACT ARIM vous envoie un plan de financement avec l'aide financière accordée et le montant de votre participation. Libre à vous d'accepter ou de refuser ce plan.

Δ Il est très important de ne pas débiter les travaux avant l'accord de la CNAV et de ne pas faire appel à des sociétés non mandatées par le PACT ARIM. Vous trouverez le barème de la CNAV 2008 sur le site suivant : [http://www.cram-pl.fr/interventions/baremes\\_amelioration\\_habitat.htm](http://www.cram-pl.fr/interventions/baremes_amelioration_habitat.htm)

Concernant les aides techniques, vous pouvez obtenir une aide de la CNAV, si c'est votre caisse de retraite principale. En effet, lors de la visite de l'évaluateur à votre domicile, il est possible que celui-ci insère dans le plan d'aide personnalisé un financement pour une barre d'appui, un siège pivotant en sachant qu'il y a un montant maximum par an (450€) et que le remboursement s'effectue sur factures .

Un financement des aides techniques est aussi possible avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ( APA).